



Délibération n° 2022-04-06-05

Séance du 6 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11	Date convocation : 1 avril 2022
Présents : 10	
Votants : 10	
Absents ou excusés : 1	

L'an 2022, le 6 avril à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe LASMAN, Maire.

Étaient présents : ALQUIER Gaël, BARBASTE Pierre, BARBASTE Sébastien, BOURREC Daphné, CASSE Josiane, CHESSERON Jean-Marie, LACROUX Evelyne, LASMAN Philippe, LATCHÉ Jean, RIVALS Christophe

Absents ou excusés : GALLAIS Nathalie

Ayant donné procuration : /

Secrétaire : BOURREC Daphné

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2021.

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif 2021 du budget principal,
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ d'affecter les résultats de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL	
001 du Budget Précédent	44 522.85
Solde d'exécution SI de l'exercice	209 176.04
Solde d'exécution Cumulé SI	253 698.89
Restes à Réaliser Dépenses	742 500.00
Restes à Réaliser Recettes	457 182.00
Besoin de Financement (si < 0,00)	-31 619.11
Résultat Global SF à affecter	1 000 264.40
Couverture du besoin de Financement	31 619.11
Affectation complémentaire au 1068	0.00
TOTAL Affectation au 1068	31 619.11
Report au 001 du Budget N+1	253 698.89
Report au 002 du Budget N+1	968 645.29

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif 2021 du service public d'Assainissement Collectif de Roumens,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ d'affecter les résultats de la manière suivante :

BUDGET ASSAINISSEMENT	
001 du Budget Précédent	19 804.13
Solde d'exécution SI de l'exercice	46.99
Solde d'exécution Cumulé SI	19 851.12
Restes à Réaliser Dépenses	0.00
Restes à Réaliser Recettes	0.00
Besoin de Financement (si < 0,00)	0.00
Résultat Global SF à affecter	76 231.62
Couverture du besoin de Financement	0.00
Affectation complémentaire au 1068	0.00
TOTAL Affectation au 1068	0.00
Report au 001 du Budget N+1	19 851.12
Report au 002 du Budget N+1	76 231.62

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le maire, LASMAN Philippe